### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**CDG** 76

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230925-2023-DEL-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

# DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-088 RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2023

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-trois à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, 1er Vice-Président, et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum: 13

#### PRÉSENTS:

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Christine LEDUN, Claude LEUMAIRE, Françoise UNDERWOOD et Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, François ROGER, Martial OBIN et Jean-Claude WEISS.

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:**

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Monsieur François ROGER)
- Monsieur Pierre PELTIER (pouvoir à Madame Martine VIALA)

#### **ABSENTS EXCUSES:**

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE

#### **OBJET:**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1411-5,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 4 novembre 2020 relative à la constitution de la commission d'appel d'offres du Centre de Gestion,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 relative à l'élection de Christophe BOUILLON en qualité de Président du Centre de Gestion.

Monsieur le Président rappelle qu'à l'instar des communes et EPCI, le Centre de Gestion en sa qualité d'établissement public local, est amené à conclure des marchés publics pour les fournitures, prestations et travaux qu'il commande.

L'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que les titulaires des marchés passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils figurant en annexe du Code de la Commande Publique, sont choisis par une Commission d'Appel d'offres (CAO).

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres des Centres de Gestion est composée du Président et de cinq membres du Conseil d'Administration élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de cinq suppléants.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 04 novembre 2020, ont été désignés les administrateurs suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean CHOMANT	Christophe BOUILLON
Éric HERBET	Marie-Françoise LOISON
Françoise UNDERWOOD	Pierre PELTIER
Anne-Émilie RAVACHE	Martial OBIN
Claude LEUMAIRE	Baptiste DETALMINIL

Consécutivement à l'élection du nouveau Président du Centre de Gestion, Monsieur Christophe BOUILLON, en date du 20 juin 2023, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des nouveaux membres titulaires et suppléants de la CAO, élection pour laquelle le Président soumet les candidatures suivantes : M/MME Jean CHOMANT, Éric HERBET, Françoise UNDERWOOD, Anne-Émilie RAVACHE et Claude LEUMAIRE titulaires et M/MME Jean-Claude WEISS, Marie-Françoise LOISON, Pierre PELTIER, Martial OBIN et Baptiste DETALMINIL suppléants.

Monsieur le Président rappelle que par principe, cette élection se déroule à bulletins secrets dans la mesure où il s'agit de désignations. Cependant, le Conseil d'Administration peut faire le choix d'un autre mode de votation, notamment pour alléger le processus électoral. Dès lors, Monsieur le Président propose de recourir à un vote à main levée.



Le Conseil d'Administration, au vu des résultats du scrutin, constitue la commission d'appel d'offres de la manière suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean CHOMANT	Jean Claude-WEISS
Éric HERBET	Marie-Françoise LOISON
Françoise UNDERWOOD	Pierre PELTIER
Anne-Émilie RAVACHE	Martial OBIN
Claude LEUMAIRE	Baptiste DETALMINIL

Le Secrétaire, Jean CHOMANT Pour extrait certifié conforme Le Président, Christophe BOUILLON

